

Extrait du procès-verbal du Bureau de la Communauté de communes de l'Outre

Affiché le

ID: 067-200040178-20221108-DB2022_119-DE

Envoyé en préfecture le 10/11/2022 Recu en préfecture le 10/11/2022

N° 119/2022

Mardi 8 novembre 2022 à 19h30 au siège de la Communauté de communes de l'Outre-Forêt

de la Communauté de communes d

Sous la présidence de M. Paul HEINTZ

Liste des présents :

M. Paul HEINTZ, M. Jean-Claude KOEBEL, M. Pierre MAMMOSSER, M. Olivier ROUX, M. Adrien WEISS, M. Christophe SCHIMPF, M. Didier BRAUN

Absent excusé:

M. Serge KRAEMER

Assiste:

M. Olivier THOMASSIN

Point deux de l'ordre du jour : Développement économique

2.1 Extension de la Zone d'activités intercommunale à Soultz-sous-Forêts : choix du géomètre pour la réalisation du relevé topographique de la zone de projet

Le Président rappelle aux membres du Bureau qu'il a été décidé de procéder à l'extension, dans sa partie Ouest, de la zone d'activités intercommunales à Soultz-sous-Forêts.

Il rappelle également que la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de cette extension a été confiée au groupement Urbanetic lors de la séance du conseil communautaire du 28 septembre 2022.

Il informe ensuite les membres du Bureau que trois géomètres ont été consultés pour l'élaboration d'un relevé topographique de la zone de projet, préalable au démarrage de l'étude.

Le Président présente le résultat de la consultation.

Prestation	BAUR	CARBIENER	GRAFF-KIEHL
Plan topo (1/200) En euros HT T.V.A	2 695,00 €	1 680,00 €	6 804,00 €
	539,00 €	336,00 €	1 360,80 €
Coût total	3 234,00 €	2 016,00 €	8 164,80 €

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- Décide de confier le relevé topographique relatif au projet d'extension de la zone d'activités intercommunale à Soultz-sous-Forêts au cabinet de géomètre-expert CARBIENER sis 22a rue des Quatre Vents à Wissembourg pour un montant hors taxes de 1 680,00 euros
- **Donne** tout pouvoir au Président pour réaliser les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

